



la lettre éco

POISSY



Mars, avril 2009 - Numéro 103

Taxe professionnelle : la fausse bonne nouvelle

Au lendemain de l'annonce de la suppression de la taxe professionnelle, je connais plus d'un chef d'entreprise qui s'est précipité sur son bilan pour vérifier le montant du cadeau présidentiel. Sa joie aura été de courte durée.

Commence d'abord un débat surréaliste sur le montant de la taxe professionnelle en France : 10, 25, 29 milliards d'euros ? Qui dit mieux ? Finalement, ce sont les services du premier ministre qui l'emportent avec une estimation à 29,4 milliards.

Puis au cours des jours qui suivent, le cadeau fond à vue d'œil. On apprend d'abord que c'est seulement la part assise sur les investissements qui est concernée (ah bon, il y avait plusieurs parts ?). De près de 30 milliards, le cadeau se dégonfle d'un coup à 11,4 milliards. Ce n'est pas fini, on vous précise ensuite qu'une fois pris en compte l'impôt sur les sociétés, il n'est plus que de 8 milliards.

C'est la tirade de Rodrigue à l'envers : nous partîmes à 30 milliards mais par un prompt renfort, nous nous retrouvâmes 8 milliards en arrivant au port ! Bon, c'est toujours ça de pris me direz-vous.

Las, une petite voix vous rappelle que lors de son allocution, le Président a évoqué la compensation de cette baisse par une nouvelle taxe. Plus de cadeau ? La rumeur se confirme. Là, vous commencez à trembler. Connaissant l'esprit fécond de nos brillants énarques, vous vous mettez à redouter le monstre fiscal qui va surgir de ce chantier.

Après avoir cité Corneille, citons Shakespeare : beaucoup de bruit pour rien ? Ce dont les entreprises ont besoin, c'est d'une vraie baisse des charges, pas d'un simple changement de couleur ou d'appellation de l'impôt. Ce n'est pas avec des effets de manches qu'on fera repartir l'économie, c'est un avocat qui vous le dit...

Jacques RÉMOND
Avocat au Barreau de Versailles

à la une

- Conférence Peugeot PSA Poissy
- Location de bureaux et petits ateliers
- Poissy Creator :
clôture des inscriptions
- Sondage

Conférence Peugeot PSA Poissy

Mercredi 13 mai 2009

Cyrille COURTIER, nouveau Directeur général de l'usine Peugeot PSA Poissy, animera une conférence sur le thème "Quel avenir pour l'industrie automobile en Ile-de-France ?", le mercredi 13 mai à 11 h, à l'Espace Média sur le Technoparc de Poissy. Cette réunion s'adresse aux chefs d'entreprises et représentants des collectivités locales de Poissy et des environs. Elle sera suivie d'un cocktail à 12 h 30. 80 places sont disponibles.

Réservation obligatoire au 01 39 22 39 39 ou sur le site www.technoparc-poissy.com

Location de bureaux et petits ateliers

ENVIRONNEMENT S.A. vient d'acquérir un bâtiment de 3 000 m² (anciennement Ecole Peugeot à l'angle du boulevard Robespierre et de l'avenue de Pontoise) pour faire progressivement face à son potentiel de croissance.

Près de 1 500 m² de bureaux, salles et ateliers sont désormais disponibles à la location dans le cadre de contrat

type bail précaire ou assimilé sous certaines réserves (silence, propreté, environnement...). Ces surfaces très modulables peuvent rendre service à de nombreuses PME pisciacaïses ou voisines.

Contact : Peggy BRÉTIGNIÈRE

01 39 22 38 10

ou pbretigniere@environnement-sa.com

Poissy Creator : clôture des inscriptions le 30 avril 2009

La 15^{ème} édition du concours des jeunes entreprises a débuté officiellement le 1^{er} février 2009 et se clôturera le 30 avril prochain. Plusieurs dossiers d'inscription ont déjà été retirés. Toutes les personnes ayant un premier projet de création d'entreprise ou ayant créé leur entreprise entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2007 doivent déposer avant le 30 avril 2009 au plus tard leur dossier d'inscription, constitué d'un questionnaire et y ajouter les documents relatifs à leur activité.

Le jury proclamera les résultats le jeudi 14 mai 2009 à 18 h 30, à l'Espace Média sur le Technoparc de Poissy.

Contact : 01 39 22 39 39

Sondage

Que pensez-vous du projet de Formule 1 en Vallée de Seine ? Votez en ligne et consultez les résultats.

Contact : www.technoparc-poissy.com



**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE - Hôtel de Ville**
78306 POISSY Cedex

Tél. 01 39 22 55 98 - Fax : 01 39 22 54 91
fbony@ville-poissy.fr - www.ville-poissy.fr

EURL : publication des statuts-types

Pour faciliter les démarches de création d'EURL, la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 permet l'application d'office de statuts-types pour la création d'une EURL dont l'associé unique assume personnellement la gérance. Ces statuts-types sont remis gratuitement par le centre de formalités des entreprises ou par le greffe du tribunal de commerce qui reçoit la demande d'immatriculation de la société. Ils s'appliquent d'office, sauf à déposer des statuts différents lors de la demande d'immatriculation de l'EURL.

Source : Journal Officiel du 27/12/08

Soldes complémentaires : modèle de la déclaration préalable

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les entreprises peuvent décider d'organiser des soldes en dehors des deux périodes de cinq semaines fixées par décret. Ces soldes complémentaires sont possibles pendant deux semaines consécutives ou sur deux périodes d'une semaine maximum, à condition de prendre fin un mois au moins avant le début des périodes réglementaires. Un arrêté présente le modèle de la déclaration préalable que doit effectuer l'entreprise pour l'organisation de ces soldes. Une déclaration doit être réalisée pour chaque établissement dans lequel les promotions sont organisées, puis adressée à la direction départementale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes.

Source : Journal Officiel du 11/01/09

Embauche de travailleurs handicapés : revalorisation des aides de l'Agefiph

Dans le cadre du plan de soutien à l'emploi des travailleurs handicapés, l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) revalorise, depuis le 1^{er} janvier 2009, plusieurs aides versées aux employeurs au titre de l'embauche des travailleurs handicapés.

Elle prévoit également une augmentation de la prime à l'insertion versée à la personne handicapée qui conclut un contrat de travail (800 euros au lieu de 900 euros) et

son doublement lorsqu'elle bénéficie de minima sociaux.

Contact : www.apce.com

Option pour l'impôt sur le revenu en faveur des SA, SAS et SARL

Suite à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, les SARL, SA et SAS de moins de cinq ans peuvent, sous certaines conditions, opter pour l'impôt sur le revenu. L'option s'applique alors sur cinq exercices. Un texte précise les obligations déclaratives des sociétés souhaitant opter pour le régime fiscal des sociétés de personnes. L'option doit être notifiée à l'administration fiscale sur un modèle spécifique comportant plusieurs informations obligatoires. Ce document doit être signé par tous les associés. Chaque année, la société joint à sa déclaration de résultats un document conforme au modèle établi par l'administration qui précise notamment les modifications intervenues au cours de l'exercice dans la répartition du capital.

La renonciation au régime fiscal des sociétés de personnes s'effectue sur papier libre. Celui-ci doit mentionner la dénomination de la société, le lieu de son siège social et, s'il est différent, celui de son principal établissement, ainsi que l'exercice auquel elle s'applique.

Source : Journal Officiel du 01/02/09

agenda

- Business Club
➤ Petit déjeuner économique

Business Club

Jeudi 21 mai 2009

Entreprises et Passions, l'association des chefs d'entreprises de Poissy et sa région, organise un Business Club "spécial Fête des Mères" chez Beauty Success à Poissy, le jeudi 21 mai 2009, de 19 h à 21 h.

Information et réservation : 06 83 03 36 81

Petit déjeuner économique

Mardi 26 mai 2009

La prochaine rencontre des principaux acteurs économiques aura lieu le mardi 26 mai 2009, de 8 h à 9 h 30, au Château de Villiers, 13 avenue du Bon Roi Saint-Louis à Poissy.

Inscriptions : 01 39 22 55 98
ou fbony@ville-poissy.fr

zoom sur

- Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UCAP (Union des Commerçants et Artisans de Poissy)



L'UCAP a tenu son assemblée générale le 26 mars 2009 au Château de Villiers.

1) **Sécurité** : suite aux nombreuses exactions perpétrées envers les commerçants, ont été invitées les plus hautes autorités compétentes dont Yannick IMBERT, Sous-préfet, Frédéric BERNARD, Maire, Jean-Michel FOUCHOU-LAPEYRADE, Commissaire divisionnaire et François MENTASTI, Commissaire de Police. Les faits ont été exposés par Gérard MONEYRON, Président de l'UCAP. Les personnes présentes sont bien conscientes de la situation et se sont engagées à apporter des solutions.

2) **En 2008** : bilan financier équilibré et très bonne qualité des animations habituelles.

3) **En 2009** : le budget, augmenté de l'aide obtenue du FISAC (partenariat État, Ville et UCAP), permettra :

- d'améliorer la qualité et la communication des animations existantes,
- de créer de nouvelles animations comme la semaine du goût qui fédérera les commerces de bouche, les alimentaires, sédentaires et du marché,
- de développer la fidélité sur Poissy en augmentant le nombre de commerçants adhérent à la carte de fidélité TEMPO Poissy,
- la mise en place de l'analyse locale du commerce de Poissy afin d'obtenir une vision fiable du commerce de proximité de la ville et de mettre en exergue les déficits de l'offre commerciale.

4) **Huit nouveaux administrateurs sont élus** : Sylvie SAINTUILLE (Alix motos), Lionel de SAMBI (Au pont d'or), Martine GALLAND (Cendrillon Deshays), Jean-Yves LE LAY (Century 21), Filomena FERREIRA (Le Salon), Aline BOULEY (Les Fleuristes Réunis), Jean-François LOYER (Meubles Loyer), Gérard MOCQUARD (Optic 2000).

5) **Élection du nouveau bureau** : 15 avril 2009.